

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 183

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Financement du lauréat de l'appel à projets numériques pour la prévention de la radicalisation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires de veille des Bouches-du-Rhône

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
12640**

PRESENTATION

Un appel à projets numériques pour la prévention de la radicalisation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires de veille des Bouches du Rhône a été lancé le 22 décembre 2016 suite au vote de la commission permanente du 16 décembre 2016.

Porté par Mme Barthelemy, la déléguée à la Politique de la ville en collaboration avec M. Rey, délégué à la sécurité, et en partenariat avec le préfet délégué à l'égalité des chances et le préfet de police des Bouches du Rhône, l'appel à projets numériques a suscité l'engouement avec 18 projets déposés à l'échéance fixée, le 15 février 2017.

Un jury pluridisciplinaire s'est tenu le 15 mars 2017. Il réunissait les deux élus délégués susmentionnés, le Conseil de Provence représenté par son délégué général, le Préfet à l'égalité des chances et le Préfet de Police représentés par le chargé de mission pour la prévention de la radicalisation, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et les services internes concernés.

Le but de cet appel à projets était d'innover en matière de lutte contre la radicalisation par des réponses inventives dans le domaine de la communication, du numérique et des réseaux sociaux.

Les projets attendus dans ce cadre :

- devaient impliquer l'usage d'outils numériques, la création de supports numériques à vocation pédagogique diffusables sur les réseaux de communication web ou la création de plateformes ou sites pérennes d'information, de sensibilisation, de veille, de référence, à destination des professionnels et/ou du grand public,
- devaient être également attentifs aux enjeux des réseaux sociaux et des médias numériques dans la radicalisation : décryptage des messages, lecture critique et distanciée des contenus, usages du web, risques,...

A l'issue du jury et de réunions techniques, une seule association est retenue, présentant un projet pluridimensionnel, répondant aux attentes de l'appel à projet, solide sur le fond (intervenants qualifiés sur la thématique) et à dimension territoriale (rayonnement des actions sur le département) : l'association UNISMED.

OBJET DU RAPPORT

L'association UNISMED est investie depuis 12 années dans la recherche et la formation en sciences humaines, le travail social et la médiation interculturelle sur les deux rives de la Méditerranée.

Elle a des bureaux spécifiques à Paris, Marseille, Nice et une présence en tant qu'équipe mobile d'intervention en appui des cellules de radicalisation des préfectures sur 66 départements (EMI, Ministère de l'Intérieur).

Un pôle recherche a été créé en janvier 2017 et propose des actions innovantes dans la lutte contre la radicalisation et la prévention des extrémismes centrés principalement sur l'expertise d'UNISMED et de ses partenaires scientifiques : deux Universités Françaises (Universités de

Paris Nanterre, Université de Toulouse II), une Université Américaine (New York University) et la participation de deux fondations : la Fondation de France et la Fondation du 11 Janvier.

Le siège social de l'association est situé 127 rue Amelot, 75 011 Paris.

Une antenne à Marseille est située 9 Boulevard de Louvain, Immeuble le Prado, dans le 8^e arrdt.

Le projet proposé au Département des Bouches du Rhône s'intitule « AGORA - AGIR avec des OUTILS numériques contre la RADICALISATION menant à la violence. ».

Le projet permettra :

- de sensibiliser les jeunes issus de quartiers prioritaires, à travers la création des outils pédagogiques numériques destinés aux jeunes et fabriqués en partie avec eux, à la remise en cause la propagande djihadiste, d'en isoler les mécanismes et à en réfuter le contenu,
- d'outiller les professionnels de structures socio-éducatives dans le cadre de formations pour leur permettre de mettre en œuvre des sensibilisations et ateliers dans leurs structures (notamment sur le volet du numérique comme outils de propagande),
- de rencontrer les habitants et acteurs locaux dans le cadre de débats territorialisés (dont le choix sera déterminé en lien avec les services du Département),
- de diffuser sur internet et particulièrement les réseaux sociaux les pastilles vidéo fabriquées par les jeunes (confère sup.) via la création d'une plateforme web dédiée et en assurant leur développement viral sur les réseaux. Des débats en ligne seront également menés par des jeunes formés à s'infiltrer dans les réseaux sociaux existant pour participer et diffuser leurs propres arguments et supports (les jeunes seront encadrés dans le cadre de ces séances).
- d'alimenter la réflexion locale et nationale sur la prévention de la radicalisation dans le cadre d'étapes de réflexion type colloque ou séminaire (exemple : la conférence Euro-méditerranéenne « Réunir société civile, praticiens et chercheurs pour prévenir la radicalisation » prévue du 3 au 5 juillet 2017 à la Villa Méditerranée, Marseille)

Un comité de pilotage composé des partenaires financeurs permettra un suivi et une évaluation en continu du projet.

Le coût de celui-ci est de 200 000 € dont les financements escomptés se décomposent comme suit :

- Département : 125 000€
- Etat (Préfet délégué à l'égalité des chances) : 20 000 €
- Caisse d'allocations familiales : 15 000 €
- Fondation du 11 janvier : 40 000 €

PROPOSITION

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord pour le financement à hauteur de 125 000 € du projet « AGORA - AGIR avec des OUTILS numériques contre la RADICALISATION menant à la violence » de l'association UNISMED ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour le bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL